

Le Petit Clionnais

Avril 2022 - N° 102

Coordonnées de la Mairie



: 05 46 70 47 03



: mairie@clion-sur-seugne.fr

Site : www.clion-sur-seugne.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Bulletin trimestriel

D'informations

Responsable de la publication

Mme TARDY Isabelle

Secrétariat

Mme GIRARD Vanessa

Ont participé à la rédaction

Mme. DUBREUIL Gisèle

M.MAROT Frédéric

M. MONTIGAUD Patrick

Mise en page

Commission promotion locale

Photo de couverture

Gisèle DUBREUIL

Le comité de rédaction du journal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin

Dans ce numéro :

- | | |
|---|------|
| • Coordonnées de la Mairie | P.2 |
| • Le Mot du Maire | P.3 |
| • Réunions du Conseil Municipal | P.4 |
| • Du côté des écoliers | P.20 |
| • L'APE St Clionac | P.22 |
| • US Val de Seugne | P.23 |
| • L'Amicale du Livre | P.24 |
| • Les Amis du Temps Passé | P.25 |
| • Club des aînés Les Kichenottes | P.26 |
| • Il était une fois Clion sur Seugne... | P.28 |
| • Paroisse | P.29 |
| • Animations | P.29 |
| • Programme salle de l'Atelier | P.30 |
| • Etat Civil | P.31 |

Imprimé par :

SEDI équipement

Le mot du Maire ...

Chers clionnaises et clionnais,

Votre bulletin municipal de printemps est de retour !

Vous y trouverez comme à l'accoutumée les débats du conseil municipal. Notre budget sera voté le 05 avril.

Cette année, nous prévoyons la finalisation des projets en cours, tels que, par exemple, la dernière tranche de rénovation de la VC2, ou la fin des travaux sur le bâtiment de la mairie.

De nouveaux dossiers verront le jour.

Le conseil a décidé, entre autres, d'équiper le pôle numérique situé à la bibliothèque. Vous pourrez tous avoir accès à cet outil ; un accompagnement sera possible.

Il est aussi prévu de rénover le réseau d'évacuation des eaux pluviales du village de Lansac. Cela devenait une nécessité.

Un projet de création d'un citystade est en cours. Ce terrain multisport permettra à tous de pratiquer basket, volley, badminton, foot, ...

L'époque étant pour tous aux économies, nous mettons en place, avec le concours du SDEER, une horloge astronomique pour les éclairages publics. Elle réglera les allumages et extinctions des lampes dans le bourg et les villages, et, par ce fait, permettra de réaliser des économies importantes d'électricité. Dans le même esprit, les chauffages du bâtiment de la mairie seront remplacés par des modèles plus récents et moins gourmands en énergie.

Le printemps est synonyme de travaux d'entretien : espaces verts, voiries, bâtiments Les équipes municipales s'activent. C'est aussi le cas pour nos associations qui misent sur la liberté de se réunir retrouvée et débordent d'idées. Je souhaite ici les remercier pour le cœur qu'elles mettent à animer notre village, à créer du lien entre les clionnais. Vous trouverez en fin de ce bulletin un programme des animations prévues.

Les beaux jours arrivants, nous vivons un peu plus à l'extérieur. Je clôturerai donc ce mot en vous appelant à respecter des horaires raisonnables pour les tontes, débroussaillage.... Pensons aux voisins ! Je souhaite à tous un beau printemps.

A bientôt,

Le Maire
Isabelle TARDY



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, M. BERNARD, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. ROY (Pouvoir donné à Mme TARDY), M. BAUDRY (excusé), M. DANET

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion. Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

Projet Ecole

Madame le Maire informe que Madame RAUX, Architecte chargée de l'étude du projet de restauration de l'école, n'a pu se déplacer. Elle viendra donc présenter le projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 1^{er} février 2022.

Elle ajoute que le point de vue de l'éducation nationale est important et qu'un rendez-vous aura lieu pour faire le point avec l'architecte et Monsieur MAROT, représentant de l'éducation nationale, prochainement.

Monsieur PIEL évoque une idée supplémentaire sur le projet. Celle-ci sera étudiée.

Une note de synthèse sera transmise aux membres du Conseil Municipal pour les tenir informés des points importants relevés lors de cette entrevue.

Modification des statuts du SDEER

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 Juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 Avril 2021, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 Avril 2021.

Indemnisation des frais de carburant des agents recenseurs

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la formation des coordinateurs à laquelle elle a participé, l'idée de dédommager les agents recenseurs pour les frais de carburants a été évoquée. Elle propose ainsi aux membres du Conseil Municipal un dédommagement forfaitaire de 80 euros pour chacun des agents recenseurs recrutés pour les opérations de recensement de la population de 2022.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que ce remboursement de frais soit versé, en fin de contrat.

Logement communal de l'école

Madame le Maire rappelle au membre du Conseil Municipal que le locataire occupant le logement communal de l'école à un arriéré de loyer.

Elle rappelle qu'une procédure de justice avait été mise en place.

Le jugement a déclaré la résiliation du bail au 06 Janvier 2020. Le locataire, devenu occupant des lieux doit désormais verser à la commune des indemnités d'occupation. Les délais de paiement ont également été refusés. Le locataire devra quitter les lieux dans les 2 mois après notification de la décision au Préfet sous peine d'être expulsé après le respect de la trêve hivernale réglementaire.

Remplacement de Mme CHEVAILLE Sylvie

Madame le Maire informe que le poste de remplacement de Mme CHEVAILLE Sylvie a été créé auprès des services du Centre de Gestion le 03 décembre 2021. Les candidatures sont donc ouvertes jusqu'au 02 Janvier 2021.

Elle précise que pour des raisons qui lui sont propres, Madame CHEVAILLE ne souhaite pas que soit organisé une cérémonie pour son départ à la retraite. Cependant, elle informe qu'une collecte sera mise en place afin de lui offrir un cadeau de départ.

Planning des réunions du conseil municipal pour 2022

Madame le Maire donne le planning des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2022. Le rythme d'une réunion toutes les 7 semaines, les mardis soir est conservé.

Les dates à retenir sont donc les suivantes :

- Mardi 1^{er} Février 2022
- Mardi 22 Mars 2022
- Mardi 10 Mai 2022 - Mardi 28 Juin 2022
- Mardi 06 Septembre 2022 - Mardi 25 Octobre 2022
- Mardi 13 Décembre 2022

Il est à noter que des réunions supplémentaires pourront être organisées, notamment pour la conception du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion de la commune au SIEMLFA17

Madame le Maire expose que suite à l'évolution de l'organisation inter-départementale de la lutte anti-grêle (AIDELFA des Charentes), il est souhaitable que les 32 communes adhérentes de l'ADELFA17 (ARCHIAC, AVY, BEDENAC, BURIE, CERCOUX, LA CHAPELLE DES POTS, CHENAC SAINT SEURIN D'UZET, CHEPNIERS, CLION, COULONGES, CRAVANS, FLOIRAC, JAZENNES, LUSSAC, MARIGNAC, MAZEROLLES, MESCHERS SUR GIRONDE, MEURSAC, MEUX, PERIGNAC, PESSINES, RIOUX, SABLONCEAUX, SAINT ANDRE DE LIDON, SAINT CESAIRE, SAINT CIERES CHAMPAGNE, SAINT MEDARD, SAINT PIERRE DU PALAIS, SAINT QUANTIN DE RANÇANNE, SAUJON, THEZAC, VILLARS EN PONS) rejoignent le SIEMLFA17 pour des raisons de cohérence avec le département de la Charente et décident d'adhérer au SIEMLFA17 déjà existant, sachant que financièrement, les bases de calcul de cotisations sont les mêmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'adhérer au SIEMLFA17 et charge Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Compte-rendu de la Commission Cadre de Vie

Madame DUBREUIL donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Cadre de Vie qui s'est tenue le 27 Novembre 2021.

« Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, M. POULARD

Etaient excusés : M. BERNARD, Mme LANOUE

Etait absent : M. ROY

Les points suivants ont été abordés :

Stationnement dans le bourg :

Il est observé que le stationnement dans le bourg est anarchique. L'absence de trottoirs incite les automobilistes à se garer sur les espaces réservés normalement aux piétons. Cela crée un problème de sécurité. Les piétons sont en effet contraints de circuler sur la chaussée. De plus, des taches d'huile souillent les bétons lavés.

La commission se prononce pour la mise en place de mobiliers urbains afin de contrôler le stationnement dans certaines parties de l'Avenue Saint-André. Il est proposé de mettre en place un banc sur le trottoir opposé au bar, ainsi que devant la maison dans le virage en face de l'église.

Devant le monument aux morts 1914/1918, il est proposé de mettre en place deux bornes amovibles. Des comparatifs de modèles et de prix seront effectués.

Monument aux morts 1939/1945 :

Il est constaté que l'aménagement devant la Mairie est vieillissant (graviers, ...).

La commission propose de remplacer les graviers existants par des cailloux (identiques à ceux du massif du passage à niveau). Par ailleurs, il faudrait marquer les limites graviers/pelouse par des bordures qui structureraient l'aménagement. Il est proposé de continuer la bordure de rosiers de part et d'autre du monument.

Massif du parking de l'école :

Il est convenu de peindre l'entourage en béton de ce massif en ton pierre (de même que les barrières situées près de l'ancienne gare).

Talus SNCF :

Afin de valoriser l'entrée du bourg, la commission propose de continuer la plantation d'arbustes le long de la clôture existante. Cela représenterait une quinzaine de plants. Ces plantations sont à prévoir sur cette fin d'année.

Afin de garantir que la plantation sera sur le terrain communal, à bonne distance du fossé et que les employés pourront l'entretenir aisément, il est convenu de voir avec les locataires de la gare, la possibilité de déplacer la clôture de ce terrain.

Arbres :

L'entretien d'un certain nombre d'arbres nécessite l'avis d'un professionnel : tilleuls, frênes, chêne du monument aux morts.

Aménagement autour de la vigne :

Madame TARDY fait part de la proposition de l'association des Amis du temps Passé, relayée par Monsieur PIEL, d'un pressoir ancien qui pourrait orner le terrain au bout de la vigne. La commission décide que, si ce pressoir est en bon état, cela serait intéressant. Monsieur BERNARD Guy sera informé de notre intérêt.

Monument aux morts 1914/1918 :

Le tilleul à droite du monument ayant été coupé, cela crée un espace vide. Plutôt que de replanter un arbre à cet endroit, il est proposé de mettre en place une stèle dédiée aux combattants de la guerre d'Algérie qui n'ont pas de monument commémoratif à CLION. 2022 est par ailleurs une année anniversaire pour la fin de la guerre d'Algérie. »

Monsieur PLAIZE donne ensuite le compte-rendu de son entrevue avec Monsieur ARGENTIERI concernant l'état des lieux des arbres de la commune.

Monsieur ARGENTIERI, arboriste, viendra au moment de la taille des tilleuls situés près de la Mairie, afin de former les agents communaux à l'entretien de ces arbres.

Pour ce qui est des frênes situés en bordure de route près du cimetière, il est constaté un manque d'entretien, mais rien n'est à envisager dans l'urgence.

En revanche, il est constaté que le chêne du monument aux morts situé face à l'église est voué à mourir. Son espérance de vie est estimée à 3-4 ans. Des mesures doivent ou devront être prises assez rapidement.

A cet effet, Madame le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur la décision d'abattre cet arbre et le remplacer ou d'attendre qu'il tombe de lui-même.

Elle rappelle que l'année 2022 marquera le centenaire de ce monument aux morts et qu'elle pourrait être l'occasion d'un renouveau.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à entamer une procédure d'abattage du chêne
- de confier à Madame le Maire la demande d'un devis à Monsieur ARGENTIERI
- qu'il sera mis en place une communication sur la symbolique de cet arbre et sur les raisons de son remplacement
- qu'il sera demandé la participation des enfants de l'école lors de la plantation du nouveau sujet

Il est ajouté, enfin, qu'un peuplier gênant, proche du lotissement et que l'érable mort situé près de l'aire de jeux seront abattus dans les prochains jours.

Travaux de voirie « Rue des Venelles »

Madame le Maire informe que les travaux de revêtement de la chaussée « Rue des Venelles » sont enfin terminés.

Ces travaux de finition étaient attendus depuis la fin des travaux d'aménagement du Bourg.

Travaux sur le passage à niveau

Madame le Maire indique que les travaux sur le passage à niveau devant la Mairie sont terminés. L'accès des véhicules devraient être de nouveau possible à compter du 16 Décembre 2021.

Elle informe que ces travaux ont occasionné des dégâts importants sur le chemin longeant la voie ferrée qui a servi de desserte durant la période de travaux. Ces dégâts sont dus au passage important de véhicules de toutes sortes, aux engins de chantiers ainsi qu'aux intempéries et vont obliger à la fermeture du chemin à la circulation le temps de sa remise en état.

Parrainages en vue des élections présidentielles

Madame GERVREAU demande à Madame le Maire si elle a été sollicitée pour des parrainages en vue des élections présidentielles. Madame le Maire informe que les demandes sont nombreuses, mais que son Conseil ayant été élu « sans étiquettes », elle ne parrainera personne.

Repas de fin d'année du Conseil Municipal et des agents communaux

Madame le Maire informe que le repas de fin d'année du Conseil Municipal qui devait avoir lieu le 17 Décembre 2021 n'aura pas lieu en raison des précautions sanitaires qu'il convient de prendre face à la nouvelle hausse des contaminations à la Covid-19.

Au même titre, celui des employés communaux sera reporté.

Réunions des commissions

Madame le Maire informe qu'une réunion de la Commission Bâtiments communaux et cimetière aura lieu le Samedi 08 Janvier 2022.

La Commission Voirie – Urbanisme se réunira le Samedi 15 Janvier 2022.

Les associations, quant à elles seront invitées à se réunir le 13 Janvier 2022.

Club des Aînés Ruraux

Madame le Maire rappelle que suite au souhait de Madame COUILLAUD Nicole de ne pas renouveler sa fonction de présidente du Club des Aînés Ruraux, un appel à candidature avait été effectué auprès des administrés de la commune par le biais du journal communal.

Madame KADA BENSOUULTANE Corinne ayant fait part de son intérêt à intégrer le bureau de cette association, elle se portera donc candidate pour la fonction de présidente. Mesdames BOCCHINI Christiane et JOYCES Christine conserveraient leur rôle respectif de secrétaire et trésorière. Le renouvellement de bureau est prévu le 11 Janvier 2022.

Travaux d'aménagement intérieur de la Bibliothèque

Madame le Maire informe que les travaux sont sur le point d'être terminés. L'Amicale du Livre devrait pouvoir réintégrer les locaux prochainement.

Les plages horaires d'ouvertures seront plus importantes et il sera désormais possible d'emprunter des CD et des DVD.

Pour ce qui est du Pôle Numérique, un devis pour l'équipement informatique a été demandé à SOLURIS.

Plantation de haies

Le projet de plantation de haies à Saint-Paul a été accepté. Celui de « La Boissarde » est reporté. La quantité de plants à mettre en place étant minime, Monsieur BERNARD Raphaël ira en formation et sera chargé de planter les 20 arbres prévus.



Les tilleuls de l'entrée du bourg ont été taillés par les employés municipaux.

Le chêne du monument aux morts 14-18 a été coupé. Il sera remplacé à l'automne par un nouvel arbre.



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} février 2022

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, PIEL, POULARD, MONTIGAUD

Absents : MM. DANET, ROY

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion. Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Projet Ecole

Madame le Maire fait un point sur les données récoltées lors de son entrevue avec Monsieur MAROT, représentant de l'éducation nationale et Madame RAUX, Architecte chargée de l'étude du projet de restauration de l'école. Il en ressort que les normes de sécurité à prendre en compte sont nombreuses. L'aménagement des espaces tels que l'« Espace chaussons » permettant la circulation continue entre les différents espaces utilisés par les enfants (sieste, classes, WC, motricité, ...) est également important.

Cela induit donc une certaine forme de plans.

Madame RAUX présente donc aux membres du Conseil Municipal 4 nouvelles propositions de plans ainsi qu'un chiffrage par élément.

Chaque plan comprend le réaménagement de l'espace cuisine (salle de restauration, office, rangements/laverie et bureau de direction) ainsi que la création d'une 3^{ème} salle de classe et de rangements dans le volume de l'actuel logement attenant à l'école, les sorties des classes 1 et 2 sur rampe côté cour, la démolition des sanitaires et la création d'une salle de motricité en bout de bâtiment.

Les différences d'aménagements se trouvent essentiellement sur le bloc « entrée / hall / sanitaires ».

Madame le Maire précise que ce projet ne pourra être prévu au budget avant 2023/2024. Elle ajoute qu'il faudra étudier le phasage des travaux et propose au Conseil Municipal de se réunir ultérieurement pour avancer sur ce projet, une fois les possibilités de subventions connues.

Compte-rendu de la Commission Bâtiments communaux - Cimetière

Monsieur PLAIZE donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments communaux - Cimetière qui s'est tenue le 08 Janvier 2022.

« Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mme LANOUE, MM. MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Etait excusée : Mme DUBREUIL

Les points suivants ont été abordés :

M. PLAIZE commence la réunion en faisant le point sur le budget 2021 pour les bâtiments communaux. Le budget consommé est inférieur au prévisionnel, il n'y a donc pas eu de dépense imprévue, ce qui est satisfaisant.

Mairie :

Dans le hall d'entrée au fond du couloir, il est prévu de faire installer des portes coulissantes afin d'habiller l'armoire forte. Des étagères seront également prévues de part et d'autre de l'armoire forte. Des devis seront demandés afin d'établir le budget.

Dans la partie petite salle d'archives, un réaménagement est à prévoir. Le sol est à refaire. Il est proposé de faire la même chose que dans la bibliothèque. Les murs seront repeints et des étagères spécifiques à l'archivage seront installées.

Au niveau du chauffage, les radiants actuels sont anciens et très énergivores pour une efficacité très limitée. Il sera demandé à l'électricien des conseils ainsi qu'un devis.

A l'extérieur, la barrière de protection de la rampe PMR est abîmée par endroits et la peinture est à refaire, un devis de réparation sera demandé.

Afin d'avoir une parfaite harmonie visuelle, il est prévu de terminer la réfection de la façade côté salle de réunion, salle archives et derrière la salle associative.

Bibliothèque :

La commission visite la bibliothèque afin de se rendre compte des travaux qui ont été faits. L'association l'Amicale du Livre a déménagé en début d'année. Ils sont satisfaits de l'agrandissement et de la rénovation effectués.

Bâtiment Avenue de Saintonge :

La commission se rend dans le bâtiment acquit par la commune l'année dernière. Mr PLAIZE fait part d'un projet de rénovation de ce bâtiment afin de pouvoir y accueillir un commerce. Laurence RAUX a été contactée afin de pouvoir prendre les mesures et nous proposer des plans dans ce sens.

Jardin Avenue de Saintonge :

Un bâtiment en très mauvais état se situe dans l'angle du jardin, juste à côté du parking de la salle des fêtes. Mme Le Maire fait part d'une sollicitation par une association de Chantier Solidarité Jeunesse pour rénover du bâti ancien. Les responsables de cette association ont été reçus par Mme le Maire et Mr PLAIZE afin de les solliciter pour la réfection de ce petit bâtiment. Ce projet pourrait correspondre à l'organisation d'un Chantier Solidarité Jeunesse. La décision de faire rénover ce bâtiment par cette association sera proposée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Salle de l'atelier :

Une rénovation extérieure de cette salle est à prévoir. La peinture de la façade côté Avenue Saint André sera refaite ainsi que la peinture des boiseries.

Il faut améliorer la signalétique de cette salle afin de bien identifier le lieu d'exposition en passant dans l'Avenue Saint André. Après réflexion et échange de points de vue, il est adopté à l'unanimité d'enlever l'actuelle palette de peinture et de la remplacer par un panneau vertical d'environ 1 mètre de haut par 50 cm de large sur lequel serait inscrit « SALLE D'EXPOSITION ». Il faut également prévoir un grand chevalet qui sera installé en bord de route pour signaler l'exposition pendant les heures d'ouverture de la salle.

Monuments aux morts 1914-1918 :

Il faut prévoir un nettoyage de la pierre du monument. La peinture des obus et des chaînes sera refaite par les employés municipaux.

Cimetière :

Il est constaté que la deuxième allée du nouveau cimetière est très dégradée. Des conseils et devis seront demandés à des entreprises de Travaux Publics.

Questions diverses :

Patrick MONTIGAUD fait part à la commission que des petits travaux d'entretien seraient à effectuer dans les vestiaires du foot. Mr PLAIZE se rendra sur place avec Mr MONTIGAUD afin d'évaluer et de programmer ces travaux. »

Monsieur PLAIZE informe les membres du Conseil Municipal que le coût d'installation des placards autour de l'armoire forte du secrétariat de la Mairie est d'environ 2 000.00 €.

Concernant le bâtiment du jardin de l'Avenue de Saintonge, une convention a été proposée pour un Chantier Solidarité Jeunesse qui pourrait avoir lieu en Juin 2022 afin de permettre aux écoles de participer à cet échange culturel.

Ce chantier serait composé d'une douzaine de personnes encadrées par l'association. La Salle Associative serait leur base de vie, les vestiaires du foot leur seraient réservés pour l'espace toilette et les tentes seraient installées à l'arrière du bâtiment de la Mairie.

Les matériaux sont à la charge de la commune. Les frais d'organisation et l'adhésion à verser à l'association s'élèvent à 2 050.00 €.

Il est à noter qu'une autorisation d'urbanisme devra être effectuée au préalable.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Mme le Maire à déposer une demande d'urbanisme auprès des services de la DDTM
- autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Association chargée de l'encadrement du Chantier Solidarité Jeunesse
- charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Compte-rendu de la Commission Voirie-Urbanisme

Monsieur BERNARD donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie-Urbanisme qui s'est tenue le 15 Janvier 2022.

« Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mme LANOUE

Etaient excusés : Mme DUBREUIL, M. POULARD

Etaient absents : M. DANET

Les points suivants ont été abordés :

Signalisation :

Au carrefour entre la D2 et la VC2, il manque un panneau de direction « CLION SUR SEUGNE » et l'autre est à remplacer. Il sera demandé à l'Association « Villages de Pierres et d'eau » des autocollants pour apposer sur ces panneaux.

Les panneaux de traversée d'enfants restent à poser au village de « La Renauderie ».

Demandes de miroirs :

Les miroirs prévus à Saint-Paul seront installés en même temps que l'écluse routière.

Une demande a été faite « Chez Lézie » mais la route étant une départementale, la commune n'est pas compétente pour la mise en place de cet équipement.

Une autre demande a été faite pour la sortie de l'Impasse de la Forge. La commission ne juge pas adaptée la mise en place d'un miroir.

Chemin de la voie ferrée :

La commission constate que suite à l'utilisation de cette voie comme délestage lors des travaux du passage à niveau, la voirie est très endommagée. Les réparations effectuées ne sont pas pérennes. Les intempéries aggravent le problème. Il a été nécessaire de fermer cette voie à la circulation temporairement. Il est souligné que suite à cela, nous avons constaté des comportements « particuliers » de la part de certains usagers : contournement ou déplacement des barrières, renversement de celles-ci sur lesquelles les véhicules ont roulé pour passer...

Deux options se posent donc pour cette voie :

1. Continuer les réparations régulières de ce chemin, comme cela a été effectué jusqu'à maintenant.
2. Envisager de créer une vraie voirie à cet endroit

Dans les deux cas, des arguments favorables et défavorables sont avancés par les membres de la commission.

Dans un premier temps, il est décidé d'installer un « STOP » en bas de ce chemin, côté Pont SNCF, à la place du « Cédez le passage ». Ce panneau sera complété par la signalisation au sol adéquate. De plus, cette voie est actuellement une parcelle. Elle sera requalifiée en chemin rural. La commission décide de faire borner ce chemin car il est constaté qu'au fil du temps, il s'est élargi et déplacé vers la parcelle agricole.

Débernage :

Une nouvelle opération de débernage sera menée cette année pour continuer à traiter les problèmes constatés en 2021. Il sera nécessaire de repasser au village de « Lansac », Rue du Pas de la Mule, pour compléter l'action de l'été dernier.

De manière générale, il est envisagé de procéder au débernage régulièrement en suivant les tranches de PATA prévues.

VC2 :

La dernière tranche d'une longueur de 280 mètres est prévue cette année.

Achat d'une balayeuse :

Il est exposé à la commission qu'une balayeuse à installer derrière le tracteur serait utile pour diverses situations. C'est un achat qui se monterait à 3 000.00 € environ. Les communes de SAINT GEORGES, MOSNAC, SAINT GREGOIRE seraient disposées à étudier un achat mutualisé de ce matériel.

La Métairie de Lansac :

Un panneau d'interdiction de transport de marchandises devra être placé côté Lansac pour éviter le transit vers le Pont des Anes.

Lansac :

« Chemin de la Métairie » : des habitations ont été rénovées. Les évacuations des eaux pluviales ont été placées trop en hauteur et surtout ne sont pas raccordées au réseau. Le propriétaire des lieux est informé. Afin de rattraper le réseau d'évacuation, une tranchée sera faite sur le domaine public, à frais partagés avec la commune.

Il est constaté que beaucoup d'eaux pluviales ne sont pas maîtrisées le long de la « Rue de Lansac ». Elles se retrouvent ensuite au point le plus bas du village où elles inondent une maison en cours de rénovation. Afin d'éviter ce problème, il est décidé de nettoyer les regards et canalisations tout le long de cette rue. Il apparaît en effet que l'évacuation est bouchée sur toute la longueur.

Par ailleurs, un second caniveau avec une grille, sera mis en place en travers de la rue, raccordé au réseau pour absorber les eaux de ruissellement sur la voirie venant du haut du village.

A la sortie du réseau d'évacuation des eaux pluviales, en bas du village, il est une nouvelle fois constaté que le drainage est à refaire. Il est actuellement sur le privé. Il faut prévoir de le déplacer sur le domaine public.

A l'occasion du passage de la commission, il est de nouveau visuellement constaté que certains riverains utilisent toujours ce réseau d'eaux pluviales comme assainissement. Madame le Maire rappelle qu'elle a effectué les avertissements d'usage et envoyé les courriers sommant les propriétaires concernés de se mettre aux normes. Devant les réticences de certains, la prochaine étape est le contrôle des installations et la verbalisation éventuelle par les services compétents.

Saint-Paul :

La commission se déplace suite à la demande de certains habitants de la « Route des Angevins » sur laquelle de l'eau stagne lors des épisodes pluvieux. Dans un premier temps, les eaux de pluie privées ne doivent pas être rejetées directement sur la voie publique où elles alimentent le problème signalé à la commission.

Cependant, la commission convient que l'eau stagne de toute manière à cet endroit et décide d'étudier de quelle manière elle pourrait être drainée vers les parcelles agricoles, en tenant compte des projets de construction dont elle a connaissance à ce jour.

Création d'une Commission SCOT / PLU

Madame le Maire informe que la commune à 3 ans pour mettre son Plan Local d'Urbanisme en conformité avec les orientations du SCOT de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. Elle ajoute que le SCOT a été adopté en Avril 2020 et que le PLU de la commune a été approuvé le 24 Octobre 2011.

Madame le Maire estimant que plusieurs avis sont nécessaires sur ce dossier et en prévision de la prochaine révision du PLU communal, informe qu'il est nécessaire de créer une commission communale SCOT/PLU et demande aux membres du Conseil Municipal intéressés de se faire connaître.

La commission SCOT/PLU est donc composée de :

- Mme TARDY Isabelle - M. PLAIZE Camille
- Mme DUBREUIL Gisèle - M. BERNARD Raphaël
- M. BAUDRY David - M. MONTIGAUD Patrick
- M. PIEL Serge - M. POULARD Jérôme

Modification des statuts de la CDCHS

L'article 65 de la Loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) un nouvel article L.5211-4-4 qui prévoit qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peut désormais passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande :

- I. *Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, **si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément**, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membre du groupement.*

Pour permettre à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge de passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération en date du 15 Décembre 2021, la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge en ajoutant la 5^{ème} compétence supplémentaire suivante :

« 5° - La charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres réunies en groupement de commande. »

Le CGCT prévoit que, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI (*les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population OU la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population.*)

La décision de modification des statuts sera prise par arrêté préfectoral.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 Décembre 2021 approuvant la modification des statuts de la CDCHS ;

Vu le projet de statuts à intervenir ;

Approuve la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge approuvée par le Conseil Communautaire le 15 Décembre 2021 à 13 voix POUR.

Ouverture de crédits budgétaires 2022

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que préalablement au vote du budget primitif 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement prévue en crédits insuffisants en 2021 et facturée en 2022, elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits portés au budget de l'année précédente.

A savoir pour cette année :

- Article 21318 – Opération 331 : 4500.00 €
- Article 2184 – Opération 337 : 3000.00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2021, hors restes à réaliser, comme inscrit ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Catégories de dépenses à imputer sur les articles 6232 et 6257

Madame le Maire rappelle la définition du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et du compte 6257 « Réceptions ».

La réglementation étant imprécise, pour dégager la responsabilité du comptable, une délibération autorisant l'engagement des catégories de dépenses à imputer sur ces articles est nécessaire.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité des membres présents, décide de limiter les dépenses à imputer sur les articles 6232 et 6257, dans la limite des crédits prévus au budget communal, selon la liste suivante :

- Décoration de la commune pour les fêtes : sapins de Noël, illuminations, etc...
- Concours des maisons fleuries : fleurs pour les lauréats...
- Concours de pêche : lots ...
- Concours hippique : coupes...

- Eurochestreries : repas, participation aux frais...
- Cadeaux pour événements familiaux : naissances, mariages, départs à la retraite...
- Cadeaux aux personnes ayant œuvré pour la commune : employés communaux ...
- Repas pour les aînés de la commune, le personnel communal, les élus...
- Fleurs pour : centenaires, décès...
- Goûter de Noël pour les enfants de l'école maternelle publique...
- Achat de médailles...

Remplacement de Madame CHEVAILLE Sylvie

Madame le Maire informe que suite à la création du poste d'Assistant d'Administration Générale et à un premier appel à candidature jusqu'au 03 Janvier 2022, 13 candidatures diverses ont été reçues en Mairie.

Un premier tri par pertinence a été effectué avec les adjoints. 6 candidatures ont été rappelées, 2 entretiens ont été programmés et 1 seul candidat a donné suite.

A la suite de cet entretien positif, comme l'ont évoqué MM. PLAIZE et BERNARD, et afin d'ôter tout doute sur la légitimité de ce recrutement, il a été convenu avec ce candidat que l'appel à candidature serait prolongé avant de lui donner une réponse définitive, ce qui a été fait jusqu'au 30 Janvier 2022.

3 nouvelles candidatures ont été reçues sans correspondance avec le type de candidat recherché.

Madame le Maire rappelle les difficultés rencontrées par les collectivités en général sur ce type de recrutement et précise qu'afin de toucher le plus de monde possible, l'offre d'emploi a également été ouverte aux contractuels comme l'y autorise l'article 3-3, 3° de la loi n° 2019-828 du 06 Août 2019 après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Madame le Maire informe donc que le candidat serait recruté contractuellement avec une période d'essai et procède à la suite de la procédure.

« Impasse de la Renauderie »

Madame le Maire fait part d'une demande de cession, dans le cadre d'une vente immobilière, de l'Impasse située dans le fond du village et séparant les immeubles d'une même propriété.

Elle explique que dans le cas de la cession de cette portion de voirie, une parcelle se retrouverait alors enclavée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la cession de cette impasse.

ATEL

Monsieur PLAIZE informe qu'il a reçu le responsable de l'ATEL afin de planifier les interventions pour l'entretien du site de Saint-Paul et des villages.

Le devis pour l'année 2022 s'élève à la somme de 5 140.80 € pour 9 jours d'intervention. Ce tarif préférentiel s'entend après versement d'une subvention à l'association à hauteur d'un euro par habitant.

Matériel de petit équipement

Monsieur BERNARD informe de la nécessité d'acquérir du petit matériel pour l'entretien des espaces verts (souffleur, taille-haie, débroussailleuse, ...).

Des devis ont été demandés et ce matériel est estimé à 385.00 € pour le souffleur-aspirateur et à 1 325.00 € pour l'outil multifonctions comprenant débroussailleuse, taille-haie et élagueuse avec rallonge.

Pressoir

MM. PLAIZE et BERNARD informent que l'ancien pressoir qui sera installé au bout de la vigne est en restauration.

Chêne du Monument aux morts

Madame le Maire informe que le chêne du Monument aux morts a été coupé.



Les travaux de rénovation de l'intérieur de la bibliothèque sont terminés.

Photos : Amicale du livre



Informations diverses

Badges Déchèterie:

Les badges d'accès aux déchèteries peuvent mettre du temps à vous être envoyés. D'ici à ce que vous le receviez, vous pouvez toujours utiliser les services de la déchèterie comme par le passé.

Pour ceux qui n'en ont pas encore fait la demande de badge, c'est encore possible.

Bruits de voisinages:

Avec l'arrivée du printemps, les plaintes arrivent nombreuses en mairie pour des nuisances sonores liées entre autres aux tondeuses, débroussailleuses, ... utilisées à des heures peu respectueuses du voisinage. Rappel des horaires communément acceptés pour les travaux :

- Jours ouvrables : 08h30 – 12h00 et 14h00-19h30
- Le samedi : 09h00 – 12h00 et 15h00-19h30
- Dimanche et jours férié : 10h00 – 12h00

Merci de respecter la tranquillité de tous.

Ajoutons que, pour toutes les nuisances sonores de voisinage, la première étape est d'en parler sereinement avec votre voisin.

Inscription sur les listes électorales pour les législatives:

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives de 2022, vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Pour l'inscription en ligne, rendez-vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>





Du côté des écoliers...

Vendredi 11 février, nous avons fêté le Carnaval à l'école. Le matin, nous sommes arrivés déguisés et nous avons fait des photos avec nos beaux costumes. Les élèves de la classe de MS-GS avaient fait des chapeaux des sorcières !

Nous n'avons pas pu défiler car la situation sanitaire ne nous l'a pas permis.

En fin d'après-midi, nous avons goûté avec toutes les gourmandises que les parents nous avaient achetées.



Jeudi 3 mars, nous sommes retournés à la bibliothèque de Clion. Pour les élèves de PS, c'était une première découverte pour la plupart d'entre eux. Nous sommes très heureux de pouvoir de nouveau profiter de ce lieu culturel fraîchement rénové. Merci au président de l'association, Mr Chauvin, ainsi qu'à tous les bénévoles qui nous permettent de venir toutes les 2 semaines choisir un ouvrage et qui nous ont permis pendant la situation sanitaire de garder ce lien avec la bibliothèque.

Vendredi 18 mars, nous sommes allés au cinéma de Jonzac pour voir « une chouette en toque ».

Nous avons vu 5 courts-métrages qui avaient tous pour thème la gourmandise.



Cette période, la classe des PS-MS s'intéresse aux insectes et aux petites bêtes du jardin qu'on peut voir revenir avec l'arrivée du printemps. Afin de pouvoir en observer de plus près, nous avons accueilli 10 petites chenilles en classe. Les enfants les voient manger, grandir, se déplacer, fabriquer de la soie, et nous espérons bientôt, se métamorphoser. Grâce à nos lectures, certains élèves ont déjà compris qu'elles deviendront des papillons.

Quant à la classe des MS-GS, Azuro, notre mascotte, est parti découvrir l'Afrique Centrale et les animaux de la savane. Nous avons fait différentes productions plastiques sur le thème en utilisant diverses techniques : utilisation de pastels gras estompés par un mouchoir, utilisation de pochoirs, réinvestissement de divers graphismes étudiés en classe... Nous avons aussi travaillé sur un album « Zékéyé veut être grand ».



Nous souhaitons remercier l'association de parents d'élèves du R.P.I pour leur généreux don qui va nous contribuer au financement d'une belle sortie au mois de mai.

Nous tenons aussi à remercier le président du SIVOS et tous ses membres pour leur aide au quotidien, leur investissement pour faire que nos écoles fonctionnent bien et leur financement qui nous aide à concrétiser bon nombre de projets (dont celui de la sortie du mois de mai).

Les vacances de Pâques approchent à grands pas.... A bientôt

Les enseignantes

Inscriptions des enfants nés en 2019 pour la prochaine rentrée

Elles auront lieu du **2 au 23 mai 2022 sur Rendez-vous** au 05-46-70-40-08 (merci de prendre rdv rapidement).

Avant le rendez-vous à l'école, il faut se rendre à la mairie de Clion afin de pré-inscrire les enfants munis de votre livret de famille.

Pour le rendez-vous à l'école, veuillez apporter le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.



L'APE St Clionac

apesaintclionac@gmail.com FB : APE St Clionac ça claque

● C'est en collaboration avec les Kichenottes que nous avons organisé le mercredi 23 mars à la salle associative de Clion, un atelier de décoration d'œufs de Pâques.



Cette journée a permis de préparer le décor pour notre chasse aux œufs du dimanche 10 avril, au matin, également à Clion. Des coupons de réservation ont été distribués dans les écoles. Pour les enfants non scolarisés dans le RPI, une participation de 2 € leur a été demandé

● Les vendredis précédents chaque vacances, les ventes de gâteaux se poursuivent devant les écoles pour le plus grand plaisir de nos petits gourmands.

● Nous prévoyons le samedi 14 mai, une après-midi jeux à la salle des fêtes de St Georges d'Antignac.

Nous solliciterons la bibliothèque de Clion pour apporter des ouvrages et animer des moments lecture et nous inviterons les Kichenottes pour jouer avec nous. Il y aura à l'intérieur de la salle, les jeux sur table (jeux de sociétés, cartes, dès...) + coin lecture, et à l'extérieur de grands jeux en bois fournis par la Ludothèque de Saintes.



● Nous finirons cette année scolaire, par l'événement tant attendu par nos chérubins, la kermesse des écoles !! Celle-ci devrait se dérouler sauf si changement, le 18 juin après-midi au parc du musée de Clion.

NB : Avec toutes ses animations, notre jardin associatif sommeille. Mais nous sommes toujours preneurs de planches, palettes, peinture et plantes vivaces et légumes perpétuels dont vous serez prêts à vous délester. Si tel est le cas, me contacter au 0662242753.

VIVE LE PRINTEMPS !

Claire PITAULT - Présidente



Union Sportive Val de Seugne

Nos jeunes pousses se débrouillent de mieux en mieux sur les terrains !

Les éducateurs sont investis, les jeunes écoutent et sont nombreux à l'entraînement.

Le samedi ils nous font rêver sur le terrain en jouant bien au ballon, en jouant collectif, en se faisant plaisir.

Tout le monde a le même temps de jeu ainsi il n'y a pas de jalousie et tout le monde est sur un même pied d'égalité. Il faut continuer ainsi jusqu'à la fin de la saison.

L'US Val de Seugne prépare la saison prochaine et voudrait bien monter une équipe U10/U11.

Tous les garçons (âgés de 9 à 11 ans) et les filles (âgées de 9 à 12 ans) sont les bienvenus.

Si vous êtes intéressés nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements

président : 07 49 84 78 64, sur Facebook : val de seugne 2

La saison des festivités se prépare également. Nous sommes en pleine organisation de la brocante de la pentecôte le lundi 6 juin.

Une réunion pour planifier le rôle de chacun est prévue le mardi 12 avril au stade de foot à 18h.

Toutes les personnes désirant nous aider de n'importe quelle façon à organiser cet événement sont les bienvenues.

Merci d'avance.

ACQUIER Sylvestre





L'Amicale du Livre

Ça bouge à la bibliothèque !

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier Petit Clionnais l'équipe de la bibliothèque a réintégré avec bonheur ses locaux.

Façade, signalétique et quelques aménagements restent à terminer.

Agrandissement, nouveaux espaces, élargissement des horaires, augmentation du nombre des ouvrages.... Tout est réuni pour vous offrir un lieu agréable pour la lecture, l'échange avec l'équipe, et prochainement un espace multimédias.

Après le passage de la médiathèque départementale où 370 ouvrages ont été choisis par l'équipe, une partie de cette dernière s'est rendue à SAINTES dans leurs locaux, afin de sélectionner plus de 300 ouvrages qui complètent l'offre existante portant le prêt à presque 900 ouvrages auxquels s'ajoute le fond propre de la bibliothèque.

L'accueil des scolaires a repris début mars par groupes, afin de respecter les consignes sanitaires. Nos petits écoliers vont pouvoir se familiariser avec leur nouvelle bibliothèque. Après le choix d'un ouvrage chacun, des lectures leurs seront faites par les bénévoles.

Le 17/03/22 à 18h30, la Réunion du Réseau des Bibliothèques et Médiathèques de Haute-Saintonge s'est tenue à Clion, accueillie par une partie de l'équipe et Madame le Maire, dans la salle des fêtes. Ont été évoqués, entre autres sujets, le changement de logiciel professionnel de gestion des bibliothèques prévu pour le dernier trimestre 2022, et les formations nécessaires pour l'équipe. La réunion s'est terminée par un échange entre bénévoles et salariés autour d'un petit buffet.

Une quinzaine de bibliothèques et Médiathèques étaient présentes à cette réunion et certaines ont souhaité avoir la possibilité de visiter nos nouveaux locaux. Elles sont arrivées plus tôt afin de profiter d'une visite guidée.

Enfin la bibliothèque va recevoir une exposition du SYMBAS (Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne) pour la période du 12 au 29 avril 2022, pendant les permanences dont les horaires sont rappelés ci-dessous :

Lundi	17h30 à 19h00
Mercredi	15h00 à 18h00
1 ^{er} samedi du mois	11h00 à 12h00

L'Amicale du Livre



Les amis du Temps Passé

Nous sommes en train de préparer la nouvelle saison.

Il faut préparer le matériel et les outils qui ont subi les conditions de l'hiver. Il faut aussi rénover et mettre en état le stock que nous avons pour le présenter aux visiteurs .

Pendant nos journées de travaux, nous avons quelques visiteurs qui viennent s'intéresser à notre musée bien que la saison ne soit pas ouverte. Ceci prouve que Clion est toujours un lieu de villégiature intéressant.

Nous préparons en même temps la fête des vieux métiers qui aura lieu le 7 aout 2022. Il y aura de nouveaux artisans.

L'équipe est donc toujours active deux jours par semaine.

Les premiers groupes de visiteurs sont prévus pour avril.

Les jours fériés de mai seront ouverts également. Tout sera prêt pour accueillir tout le monde.

Le président, Guy BERNARD



*Exposition de coiffes traditionnelles
et de mignonettes.*

Ainés ruraux Les kichenottes

Le mardi 22 mars le club a demandé aux kichenottes de participer à la peinture des œufs qui seront dispersés pour la chasse aux œufs de l'APE le dimanche 10 avril 2022.

Le mercredi 23 mars 2022 c'est l'APE qui a rejoint le club, salle des associations, pour continuer la peinture des œufs, avec des enfants accompagnés pour la plupart de leurs parents. Un goûter a ensuite été servi.

Le Samedi 26 mars à 20 h 30 a été organisé un spectacle, salle des fêtes de Clion, par « Les têtes de l'art » et avec la participation du club des kichenottes de Clion.

Prévisions pour AVRIL – MAI – JUIN 2022 :

AVRIL :

- Dimanche 10 avril de 10 à 12 h
Chasse aux œufs à Clion organisée par l'APE, jeux de pistes et participation des kichenottes « inter génération » de Clion
- Activités « peinture » dans la salle des associations par les enfants ou si le temps le permet à l'extérieur.

MAI :

- Mardi 3 mai 2022 à 14 h 30 réunion mensuelle
Fêter les anniversaires des mois de Mars et Avril et activités diverses
- Mardi 24 mai 2022
Déjeuner à la base de loisirs à Clion

JUIN :

- Mardi 7 juin : réunion mensuelle
Fêter les anniversaires du mois de Mai et activités diverses
- Dimanche 12 juin 2022 à 12 H :
Déjeuner spectacle à la Castafiore à Nautillé (17770).
Transport en autocar. Prix communiqué ultérieurement



Travaux divers



Travaux de maçonnerie. Deuxième tranche de rénovation du bâtiment Mairie / Bibliothèque



Plantation de la haie en prolongation du talus SNCF par les employés communaux

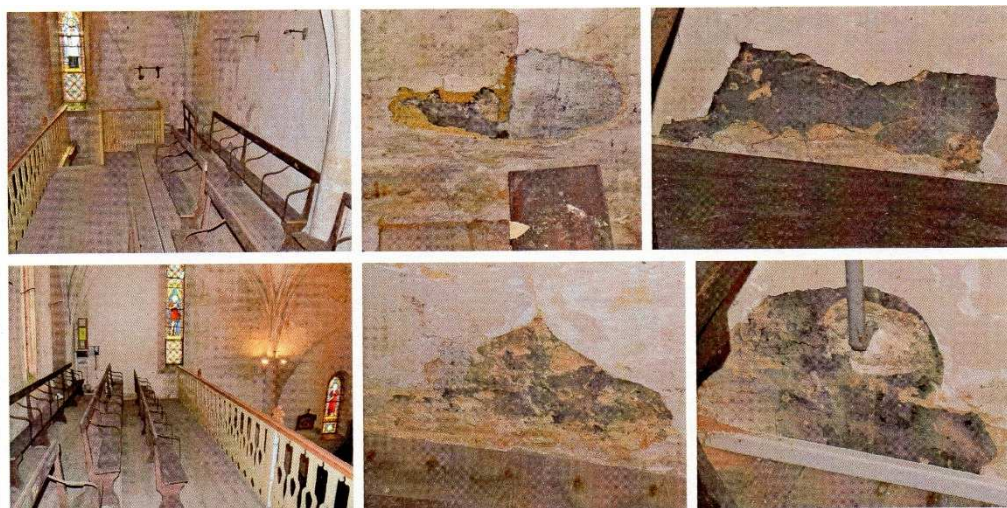
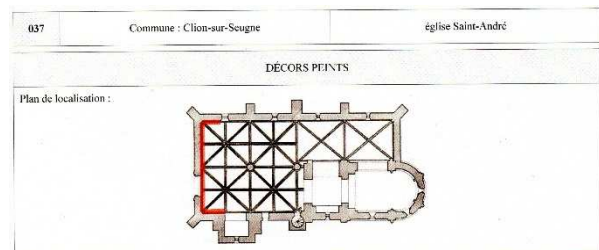


Il était une fois Clion sur Seugne ...

Conclusion du recensement des peintures murales de l'église

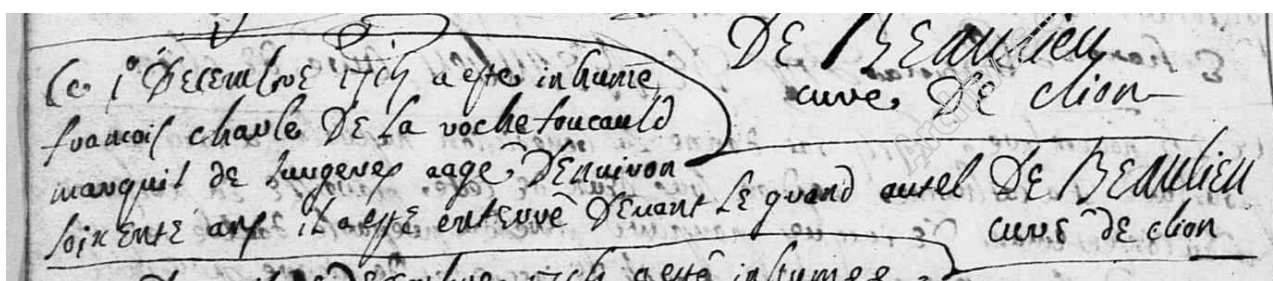
Dans un précédent Petit Clionnais, nous vous informions de l'inventaire des peintures murales des églises commandé au cabinet Studiolo par la communauté des Communes de Haute Saintonge. Cela nous avait permis d'identifier la présence, dans notre église, de peintures anciennes (XII^{ème} siècle) et, notamment, d'un petit cavalier.

Cette étude est maintenant terminée et les résultats nous ont été transmis par la CDCHS. Elle met en relief l'incroyable richesse picturale des églises de notre territoire et, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, elle laisse présager que sous le badigeon de nos murs se cacheraient des peintures dignes d'intérêt. Il y a d'abord les peintures médiévales. Il est aussi noté la présence du bandeau noir d'une litre funéraire. Il s'agit d'un bandeau peint en pourtour de l'édifice, lorsqu'un noble y était inhumé. Outre cette bande noire, il était coutume de peindre les armoiries du défunt. Ci-dessous le rapport du cabinet Studiolo à ce sujet.



Dans la partie occidentale de l'église, les maçonneries sont recouvertes par des enduits qui semblent dissimuler des vestiges de décors. On remarque ainsi, au droit de lacunes de l'enduit de recouvrement, de grandes plages noires, placées à peu près au niveau du plancher de la tribune. Elles pourraient correspondre au bandeau noir d'une litre funéraire. Ces vestiges sont très altérés et les quelques portions visibles ne semblent comporter aucun blason polychrome. Néanmoins, la présence de ce décor peut être soupçonnée sur plusieurs mètres linéaires, ce qui permet de penser que des motifs héraldiques pourraient être conservés, ou que d'autres décors peints pourraient être associés à cette litre.

Les archives de l'état civil nous apprennent par ailleurs qu'au moins un noble aurait été inhumé dans l'église de Clion sur Seugne, à l'époque où se pratiquaient les peintures de litres : François Charles de la Rochefoucauld, Marquis de Surgères



Paroisse

La messe de Pâques sera célébrée à Clion, à l'église Saint André à 10h30 le 17 avril.

Les dates et horaires des messes à venir sont affichées au placard à l'extérieur de l'église.

URGENT : Nous recherchons une personne relais pour Clion.

Evènements et animations



EXPOSITION

Bibliothèque de Clion

du 12 au 29 avril

Aux horaires d'ouverture



<u>Animation</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Contact</u>
Après-midi jeux de société	14 mai	Salle des fêtes de St Georges	06 62 24 27 53 Claire Pitault
Brocante de la Pentecôte	06 juin	Rue du stade	07 49 84 78 64 Sylvestre Acquier
Kermesse des écoles	18 juin	Parc du presbytère	06 62 24 27 53 Claire Pitault
Concours de Palets Vendéens	25 juin	Terrain de tennis de Clion	07 49 84 78 64 Sylvestre Acquier
Fête des vieux métiers	07 Aout	Parc du presbytère	06 82 18 99 76 Guy Bernard

Expositions à la salle de l'Atelier

La salle d'exposition communale reprend ses activités. Si vous êtes intéressés pour exposer dans ce lieu, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Voici à ce jour les dates prévues et ce que vous pourrez découvrir à la salle de l'Atelier :

20 - 21 - 22 mai	Bijoux
18 juin	Tissus
24 – 25 – 26 juin	Céramique
Du 14 au 17 juillet	Bois flotté
22 – 23 – 24 juillet	Céramique
Du 26 au 31 aout	Broderie médiévale
07 aout	Bijoux
Du 15 au 30 septembre	Exposition par les Amis du Temps Passé

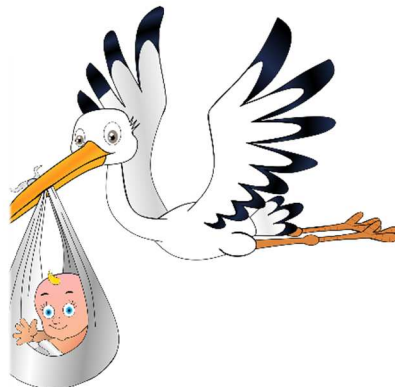


Etat civil

Toute annonce de naissance, mariage ou décès à paraître dans le bulletin municipal doit faire l'objet d'un **consentement à signer en mairie** par les familles.

Carnet Rose

Bienvenue et félicitations aux familles de
deux nouveaux petits Clionnais ce trimestre



Carnet blanc

Pas de mariage ce trimestre

Carnet noir

Nous adressons nos condoléances aux familles des
cinq Clionnais qui nous ont quitté ce trimestre dont :

M. BERTIN Guy, Daniel le 21/01/2022
M. GAILLARD Pierre, Joseph le 07/02/2022
M. MEDION Jacques le 14/03/2022



Avis aux nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

